

**PLAGES
OUVERTES**
de 7h à 21h

Limite
Notre-Dame-de-Monts

L'ÉCOLIÈRE

VILLENEUVE

LA MOURAINE



LA TONNELLÉ

D38

Camping Les
Places Dorées

Saint-Jean-de-Monts

**Plages
Dynamiques**

Saint-Jean-de-Monts

LES ANIMAUX DOMESTIQUES SUR LA PLAGE

Arrêté municipal 201584A

Les chiens tenus en laisse sont autorisés sur la plage au nord de la Davière et jusqu'à la commune de Notre-Dame-de-Monts. Les chevaux sont autorisés sur la plage entre l'extrémité nord du golf et la limite avec Notre-Dame-de-Monts de 7h à 10h et de 19h à 21h.

Ces restrictions ne concernent pas les chiens guides pour aveugles ni les chevaux utilisés par les services de sécurité.



de 7h à 10h
de 19h à 21h

La Davière

LE MOULIN
CASSÉ

LE VREDON

LE BOIS JOLY

D38

Golf de
Saint-Jean-de-Monts

Estacade de Saint
Jean de Monts

LA PARÉE JÉSUS

COVID-19



Ensemble,
restons vigilants

**Regroupements limités
à 10 personnes maximum**

02 51 59 97 00 - mairie@mairie-saintjeandemonts.fr
Site Internet : www.saintjeandemonts.fr